

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

□) ECRET N° 71/153 du 3/6/71

portant nomination à titre exceptionnel
dans l'Ordre du Dévouement Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

- VU la Constitution du 30 Décembre 1969 ;
VU le Décret 60/203 du 28 Juillet 1960, portant création de l'Ordre
du Dévouement Congolais ;
VU le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attribu-
tions du Dévouement Congolais ;

□) E C R E T E :

ARTICLE 1er : Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Dévouement
Congolais :

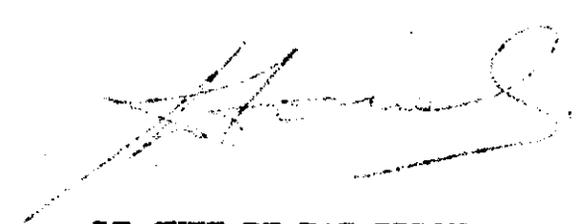
AU GRADE DE CHEVALIER

Monsieur BATCHI Vincent, Ex-président du Tribunal de 1er Degré de
Loandjili - POINTE-NOIRE

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret
60/205, du 28 Juillet 1960 en ce qui concerne le règlement des droits
de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 3 JUIN 1971


LE CHEF DE BATAILLON Marien N'GOUABI.